



rue des Terreaux-du-Temple 6 - 1201 Genève
tél. 022 741 50 80 - secretariat@sspge.ch
geneve.ssp-vpod.ch

Par courriel

DSES

M. Mauro Poggia

Conseiller d'Etat

Rue de l'Hôtel-de-Ville 14

1211 Genève

Genève, le 23 mars 2020

Personnel de la santé: mesures dans le contexte de l'épidémie de COVID-19

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Notre système de santé est mis à rude épreuve depuis l'arrivée de l'épidémie de COVID 19. Notre syndicat dénonce depuis des années les politiques de restrictions des coûts et leurs conséquences sur les conditions de travail et la santé du personnel de ce secteur. Aujourd'hui, ce même personnel se retrouve en première ligne pour lutter contre le virus et s'engage sans compter pour le bien de la population.

Notre syndicat est conscient de la gravité de la situation. Cependant, tout doit être mis en œuvre pour garantir la protection de la santé du personnel. La Loi sur le travail (LTr) est claire à ce sujet : « l'employeur est tenu de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer et d'améliorer la protection de la santé et de garantir la santé physique et psychique des travailleurs ».

Notre syndicat est abondamment interpellé par des membres du personnel – soignant ou non - des HUG, imad et EMS. Inquiets pour leur santé, ils ne se sentent pas écoutés. Les plaintes les plus fréquentes sont les manquements dans les mesures de prévention et la suspension des dispositions sur les temps de travail et de repos.

Des salarié.e.s font partie du groupe de personnes dites vulnérables en raison de pathologies chroniques. Or, leur affectation reste inchangée. Nous demandons à ce que les personnes appartenant à ce groupe soient réaffectées à des activités sans contact avec les patients/résidents/clients et que si cela n'était pas possible, elles soient libérées de leur obligation de travailler.

Par principe de précaution, nous demandons à ce que les femmes enceintes ne soient pas exposées et que dès la grossesse connue elles soient retirées des zones à risque.

Il nous est rapporté que les distance de sécurité ne sont pas toujours respectées sur les lieux de travail, ce qui met le personnel en danger. Ce serait le cas par exemple au restaurant du 10^{ème} étage des HUG

où les distances sont certes respectées entre celles et ceux qui viennent se restaurer mais pas entre les membres du personnel actif dans le restaurant.

On nous signalait la semaine dernière que des salarié.e.s des HUG qui avaient les symptômes du virus étaient renvoyé.e.s sur leur lieu de travail en attendant les résultats. Si cela est avéré, nous considérons que c'est irresponsable.

La question du matériel revient fréquemment. L'absence de consignes claires et uniformes ou de matériel en suffisance inquiète à juste titre le personnel. L'utilisation du masque est l'exemple le plus emblématique. Le personnel soignant - qui connaît les prescriptions en la matière - est perplexe et inquiet que du jour au lendemain l'on considère qu'un masque de protection puisse être porté 8 heures d'affilée.

Des masques appropriés protégeant plus que les masques chirurgicaux pour le personnel travaillant avec des patients/résidents/clients contaminés par le virus doivent aussi être fournis en suffisance

Notre syndicat est inquiet de la décision du Conseil fédéral de suspendre les protections légales minimales relatives à la durée du travail et des pauses pour le personnel hospitalier. Nous avons souvent dénoncé les conditions de travail aux HUG, les pressions auquel le personnel soignant était soumis en temps normal ainsi que le non-respect des règlements et lois. L'article 10a, al. 5 de l'Ordonnance fédérale 2 COVID-19 nous fait craindre des abus et demandons qu'il ne soit pas appliqué aux HUG.

Notre syndicat a été alerté que dans certaines équipes à imad, la gestion des ressources se faisait par l'application WhatsApp et que les collaborateurs/trices étaient sans cesse sollicité.e.s par les responsables ou des collègues pour changer leurs horaires, pallier aux absences ou au retard. Cela crée un stress supplémentaire pour le personnel de terrain qui en plus de la gestion de sa tournée doit se préoccuper de l'effectif.

Nous vous demandons de bien vouloir faire le nécessaire auprès des HUG, imad et EMS pour que tout soit mis en œuvre pour garantir la sécurité et la santé du personnel, notamment :

- La mise à disposition de matériel (gants, solution hydro-alcoolique, masques, blouses, etc.) approprié et en quantité suffisante ;
- Une communication claire au personnel des consignes de sécurité édictées par les autorités cantonales ;
- La surveillance de leurs mises en application ;
- La formation du personnel sur les procédures mises en place par les autorités sanitaires et le bon usage du matériel de protection ;
- La mise en sécurité des membres du personnel faisant partie du groupe de personnes dites vulnérables et des femmes enceintes ;
- Un contrôle pour éviter les abus sur les horaires et ainsi un épuisement précoce du personnel.

Des problèmes concrets de gardes d'enfants perdurent. La direction des HUG avaient évoqué l'organisation d'une « super-crèche ». Or, il y a des soignant.e.s qui n'ont pas de solution pour la garde de leurs enfants. Nous avons besoin d'information à ce sujet car ces soignant.e.s sont mis sous pression.

Depuis le début de la pandémie, nos partenaires sociaux ont décidé de manière unilatérale de suspendre toutes les rencontres prévues avec notre syndicat. Nous ne souhaitons pas la rupture du dialogue social et demandons que les contacts soient, sur demande, maintenus car nous avons la

volonté de pouvoir collaborer. Nos lettres à la direction des HUG sont par exemple restées sans réponse alors que nous soulevions des interrogations légitimes (comme par exemple celles de ces soignants que l'on empêche, en pleine crise sanitaire, de reprendre le travail alors qu'ils ont un certificat médical de reprise).

Nous demandons par ailleurs que dans ce contexte toutes les procédures visant à des sanctions ou des licenciements soient suspendues jusqu'à la fin de la crise.

Nous souhaitons également que nous soient transmises les directives ou consignes spécifiques en cours aux HUG, à imad et dans les EMS.

Enfin, nous sommes à votre disposition pour vous rencontrer – en respectant les consignes de sécurité – pour aborder toutes les problématiques remontant du terrain.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ce qui précède et dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller d'Etat, nos salutations les meilleures.

Sabine Furrer
Secrétaire syndicale SSP



David Andematten
Comité SSP-HUG



Chusa Puras
Comité SSP-imad



Thierry Daviaud
Comité SSP-EMS



Copies à :

HUG	MM. Levrat et Cornet
Imad	Mmes Da Roxa et Ramadan
FEGEMS	Mme Repond
DGS	MM. Bron et Mauler
SIT	Mme Froidevaux
SSP - VPOD	Mme Rosende